BILAN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024 - ORNE

Éléments de langage DDSIS

Conférence de presse du préfet de l'Orne du 14 mars 2025

LES SECOURS ROUTIERS : UNE ACTIVITE EN HAUSSE CES CINQ DERNIERES ANNEES

Années	Nombre total d'interventions	Interventions pour accidents de la voie publique	Pourcentage d'interventions pour accidents de la voie publique	Départs pour accident avec notion d'incarcérés	Pourcentage de départs pour accident avec notion d'incarcérés
2019	21 512	1 481	6,9%	111	7,5%
2020	20 800	1 207	5,8%	74	6,1%
2021	19 784	1 522	7,7%	87	5,7%
2022	21 990	1 541	7,0%	112	7,3%
2023	21 041	1 638	7,8%	106	6,5%
2024	21 974	1 769	8,1%	102	5,8%
2025	3 606	278	7,7%	20	7,2%

Hormis l'année 2020, marquée par le COVID et les périodes de confinement associées, **l'activité pour secours routiers a cru de manière constante** ces dernières années, passant de 1 481 interventions en 2019 à 1 769 interventions en 2024, soit **une hausse de près de 20 % en 5 ans**[1].

La part de ces interventions avec une notion de personnes incarcérées à l'appel des secours est en revanche **restée stable**, oscillant entre 102 et 112 départs par an. Seules les années 2020 et 2021, marquées par le COVID, marquent une diminution nette, avec respectivement 74 et 87 départs.

Le nombre total d'interventions réalisé par le SDIS étant resté relativement stable sur la période, entre 21 000 et 22 000 interventions, **la part des interventions pour secours routiers** par rapport au nombre total d'interventions **est passée de 7 à 8 % entre 2019 et 2024**, 2025 s'inscrivant sur la même trajectoire que 2024 au regard des deux premiers mois de l'année.

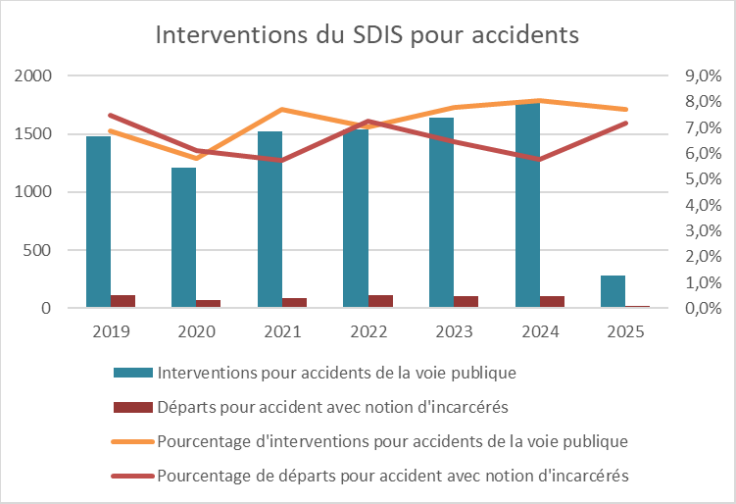

[1] Les chiffres 2025 indiqués dans le tableau sont arrêtés au 27 février 2025

DES MOYENS MATERIELS DEDIES

Si l'ensembles des moyens du SDIS peut être amené à intervenir, les accidents de la route nécessitent néanmoins des moyens spécifiques, notamment lorsque les victimes sont piégées ou incarcérées (la victime est prisonnière des tôles) dans leurs véhicules.

15 CIS[2] sur 45, répartis de manière homogène sur le territoire, **sont** ainsi **équipés de moyens dédiés aux secours routiers** :

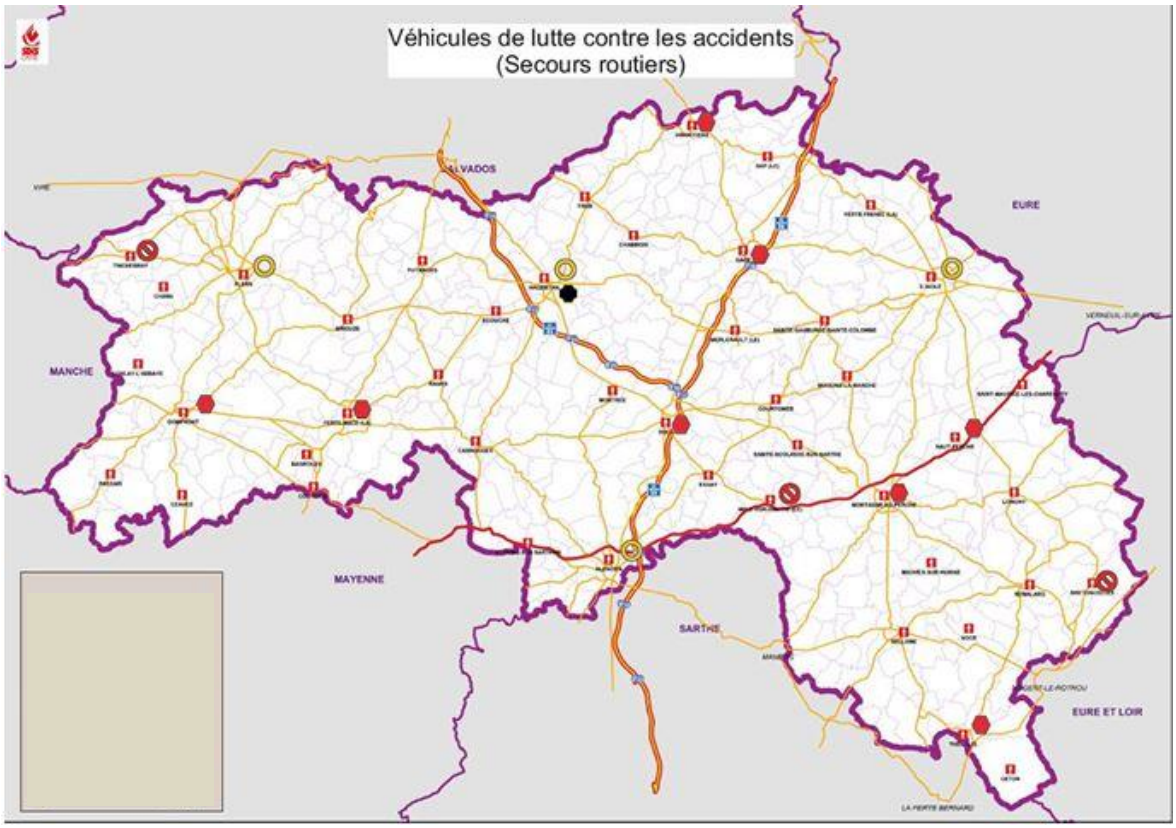

MOYENS DEDIES AUX SECOURS ROUTIERS

- 14 fourgons pompe-tonne secours routier (FPTSR), engins polyvalents permettant également de lutter contre l'incendie, d'une valeur unitaire de 260 000 € TTC, dont 1 au centre de formation
- 1 véhicule de secours routier léger (VSRL - Tinchebray)
- 1 véhicule de secours routier moyen (VSRM - Alençon)
- 1 véhicule de secours routier lourd ou super (VSRS – Argentan)

Ces moyens permettant d'intervenir spécifiquement sur les secours routiers sont équipés d'**ensembles de désincarcération avec écarteur, cisaille et vérin hydraulique**, d'une valeur unitaire de 50 000 € TTC. Ils sont électroportatifs dans les FPTSR. Par ailleurs, tous ces véhicules sont **dotés d'un brise-vue**.

- ⓘ Les **54 VSAV**[3] opérationnels du département interviennent sur les secours routiers : ils disposent tous de systèmes de protection contre le déclenchement des airbags.
- ⓘ En outre, **26 camions citerne ruraux moyens**[4] (CCRM) sont **équipés de moyens de balisage** pour pouvoir sécuriser l'intervention des secours sur un accident de la route, dans l'attente des moyens dédiés.

[2] Centre d'Incendie et de Secours
[3] Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes, d'une valeur unitaire de 85 000 € TTC
[4] Valeur unitaire de 250 000 € TTC

LES SECOURS ROUTIERS : UNE COMPETENCE SPECIFIQUE

La mise en œuvre de ces moyens dédiés aux secours routiers nécessite de disposer de compétences acquises lors de formations spécifiques.

Les **115 sapeurs-pompiers professionnels** sont tous formés au secours routier.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont formés lorsque leur CIS est doté de moyens de secours routier. **1 170[5] sapeurs-pompiers volontaires sont formés** :

- 298 chefs d'agrès ;
- 872 équipiers.

Sur les 1 550[6] sapeurs-pompiers du Corps départemental, **1 200 sont formés spécifiquement aux secours routiers**, soit près de **80 % des effectifs[7]**.

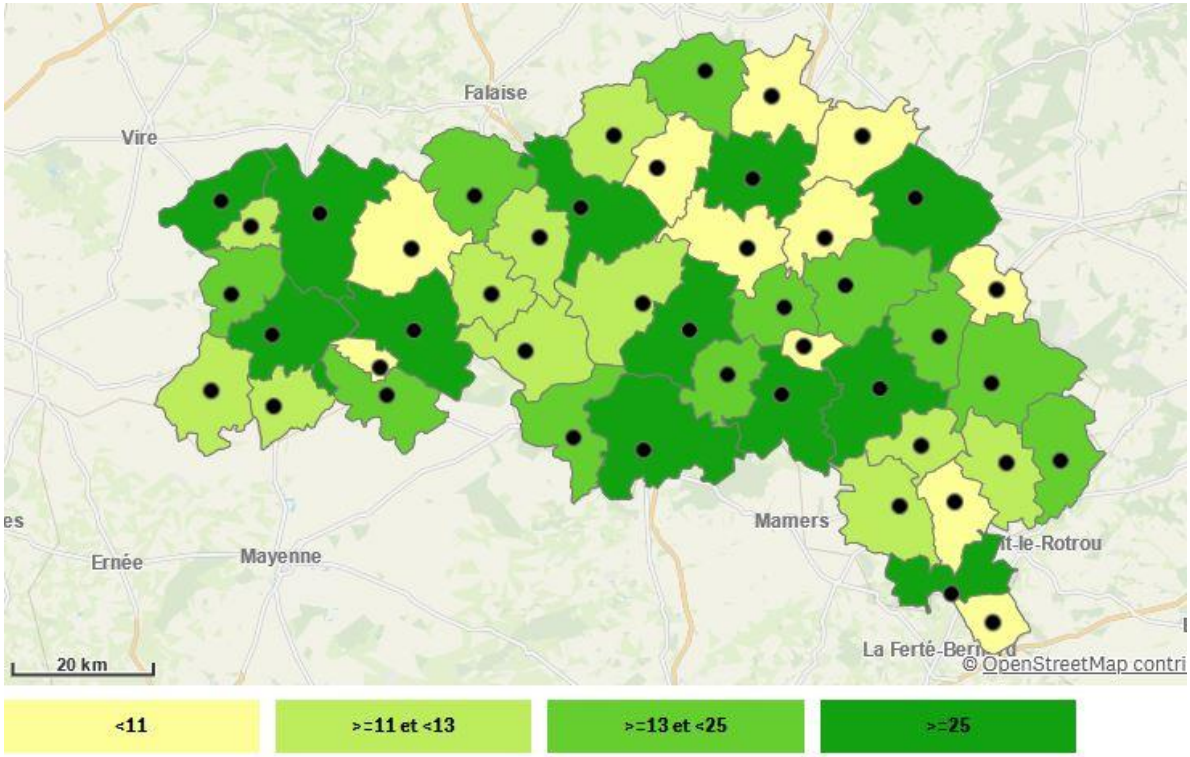

Les formations d'équipier et de chef d'agrès secours routier **durent chacune quatre jours**, portées par **une dizaine de formateurs**, qui assurent une **veille permanente pour rester à la pointe des connaissances tant sur les technologies, que sur les techniques opérationnelles**.

À raison de **42 équipiers** et **14 chefs d'agrès** formés en 2025, l'effort de formation aux secours routiers représente **224 journées stagiaires**, soit **près de 1 800 heures de formation**.

Ces formations portent tout à la fois sur les **techniques opérationnelles** de désincarcération, sur l'**utilisation des matériels** et sur la **connaissance des différents types de véhicules** et leurs risques associés.

De plus, une **formation de maintien et de perfectionnement des acquis de 2 heures** est réalisée chaque année dans les CIS dotés de moyens de secours routier.

[5] Dont 84 sapeurs-pompiers professionnels, également sapeurs-pompiers volontaires
[6] Les sapeurs-pompiers professionnels qui sont également volontaires ne sont comptés qu'une seule fois
[7] 77,5 % exactement

DES OUTILS DE FORMATION ADAPTES

Le Centre de formation territorial du SDIS dispose d'un **plateau technique secours routier**, permettant de **recréer les conditions d'un accident de la circulation au plus près de la réalité**.

Il est doté d'une voirie avec intersections et ronds-points, d'un fossé, d'un tronçon de voie ferrée avec passage à niveau et d'une station essence fictive.

Le **partenariat avec ENEDIS** pour la réalisation du plateau risque électrique permet également de simuler la chute d'une ligne électrique sur les véhicules.

Les **partenariats signés avec Renault et le lycée Mézen** permettent au SDIS de bénéficier de **véhicules récents ayant subi des crash-tests** pour former ses personnels de manière efficace.

Le SDIS acquière également des véhicules accidentés et dépollués auprès de casses autos. Au total, ce ne sont pas moins de **80 véhicules** qui sont **découpés chaque année lors des formations**.

DES COMPETENCES ET DES MOYENS AU SERVICE DES VICTIMES

Ces compétences et moyens sont mis quotidiennement au service des victimes, l'activité secours routier représentant près de **5 interventions chaque jour** dans le département.

Vous allez maintenant assister à une **démonstration présentant un accident de la circulation nécessitant d'effectuer une ouverture de portière pour pouvoir médicaliser et sortir la victime sur le côté**. Les forces de sécurité intérieure, le SAMU, la direction de la gestion des routes du département et les sapeurs-pompiers interviennent de manière complémentaire et indissociable, chacun avec son domaine de compétences propres.

- **Pour votre sécurité, ainsi que celle des manœuvrants, je vous remercie de bien vouloir respecter le périmètre de sécurité établi au moyen des cônes de signalisation**.

LA MARCHE GENERALE DES OPERATIONS D'UNE INTERVENTION POUR SECOURS ROUTIER

Sécurisation du site	•Balisage •Protéger et prévenir
Sécurisation du véhicule	•Identification •Inspection (risques) •interdiction de césariser (câbles HT, GPL, airbags...) •Immobilisation (mise à l'arrêt, frein à main, calage...) •Isolement (batteries, polyvannes, airbags...)
Secours aux victimes	•Abordage •Bilan, immobilisation •Médicalisation
Sécurisation des techniques	•désincarcération
Sortie de la victime	•Extraction de la victime •Prise en charge à bord du VSAV